



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES

PV N° 10 du 27 Novembre 2023

**Présidence : Christophe BELLARD**

**Présents : Jean Claude BARONIAN , Jean Claude HERNANDEZ**

**Excusés :**

**Absents non excusés :**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

## RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.*

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



# PÔLE TECHNIQUE

## COMPÉTITIONS DES JEUNES

- ➔ Examen des résultats des journées de championnat en U18 et en Coupe U16 et U14.
- ➔ Programmation des matchs du week-end end à venir.
- ➔ **TIRAGE COUPE DES ALPES (Sous réserves de l'homologation par la CSR des résultats du tour précédent)**

### U14 - 1/4 DE FINALE LE SAMEDI 3 FÉVRIER

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

#### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	SC VINON	GJDV 1		
M2	ENT EMBRUN ST CRÉPIN	ENT FORCALQUIER DAUPHIN		
M3	EP MANOSQUE	ENT DAB 1		
M4	ENT ORAISON VIVO	GAP FOOT 05 2		

### U16 - 1/4 DE FINALE LE DIMANCHE 4 FÉVRIER

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

#### RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	LARAGNE	L'ARGENTIÈRE		
M2	TALLARD VEYNES	GJMD 1		
M3	GAP FOOT 05 1	GJDV 1		
M4	GAP FOOT 05 2	AFCV		

#### ➔ CRITERIUM U15 À 8 – FUTSAL

RAPPEL DES DATES PRÉVUES AU CALENDRIER GÉNÉRAL POUR LA PRATIQUE FUTSAL :

F2 : 3 DÉCEMBRE

F3 : 16 DÉCEMBRE

F4 : 20 JANVIER

F5 : 17 FÉVRIER

F6 : 6 AVRIL



# PÔLE TECHNIQUE

Le programme des journées ( Lieu et horaire ) est accessible sur le FAL via Footclubs.

Pour la journée F2, elle se déroulera au gymnase d'Oraison le Dimanche 3 décembre avec le programme suivant :

10H30 : ST ANDRÉ / BARCELONNETTE / L'AVANCE – club organisateur L'Avance

14H00 : MVR / TALLARD / / SISTERON / SEYNE LES ALPES – club organisateur MVR

**RAPPEL** – Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.

## RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

**Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.**

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

**1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.**

**2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.**

## COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

➡ NÉANT



# PÔLE TECHNIQUE

## RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- DOSSIER N°1 / MATCH U16 D2 OBSC / EP MANOSQUE (PV N°7 DU 25/10)
- DOSSIER N°14 / MATCH U16 D2 AFCV / OBSC (PV N°4 DU 04/10)
- DOSSIER N°15 / MATCH U18 D1 ENT VIVO ORAISON / GJMD 1 (PV N°4 DU 04/10)
- DOSSIER N°16 / MATCH U16 D2 ENT VIVO ORAISON / GJMD 2 (PV N°4 DU 04/10)
- DOSSIER N°21 / MATCH U16 D1 GJDV 1 / ENT VIVO ORAISON 1 (PV N°4 DU 04/10)
- DOSSIER N°24 / MATCH U18 D1 SC VINON / FC SISTERON (PV N°4 DU 04/10)
- DOSSIER N°28 / MATCH U16 D2 OBSC / ENT EMSCES (PV N°5 DU 11/10)
- DOSSIER N°44 / MATCH U18 D1 US VEYNES SERRES / ENT VIVO ORAISON (PV N°7 DU 25/10)
- DOSSIER N°17 DE LA Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire / MATCH U16 D1 ENT TALLARD VEYNES / ENT DAB (PV N°1 DU 24/10)

## RETOUR DE LA CSR

➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- Néant

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

- Néant



# PÔLE TECHNIQUE

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



## DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U18	U	26499297	7	ASF TALLARD / ENT VIVO ORAISON	23-déc	<b>MATCH LE 06/01 À 15H</b>	REPROGRAMMATION
U18	U	26499314	10	SISTERON / GJMD 1	02/12 À 15H	<b>MATCH À 16H30</b>	DOUBLON MATCH U14
U14	D1	26529689	6	SISTERON / ENT DAB 1	02/12 À 13H	<b>MATCH À 14H30</b>	DOUBLON MATCHS U13

## INFORMATIONS TRANSMISES À LA COMMISSION FOOT ÉDUCATIF

➔ Néant

LE PRÉSIDENT

**C.BELLARD**